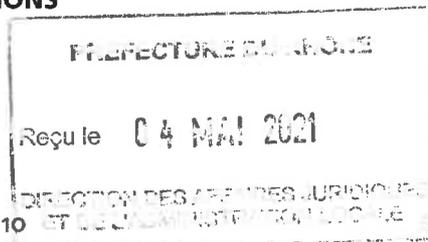


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 31 mars 2021

Convocation adressée le 25 mars 2021  
Compte rendu affiché le 16 avril 2021  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



*L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mars, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 mars 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Monsieur Richard MARION, vice président, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents physiquement** : Richard MARION, Luc SEGUIN

**Présent(e)s en visio conférence** : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Yves BEN ITAH, Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es)** : Nathalie PERRIN-GILBERT, Cédric VAN STYVENDAEL, Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration** : Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION  
Stéphanie LEGER à Richard MARION (à partir de 16h30)  
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN (à partir de 17h10)

**Secrétaire** : Luc SEGUIN

**Compte de gestion 2020**

**Rapporteur** : Richard MARION

Le rapporteur soumet à l'approbation du comité syndical le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Michel Cipièrre, Receveur des finances de Lyon-Municipale et Métropole de Lyon.

Considérant que Monsieur le Receveur des Finances a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu le compte administratif 2020 du Conservatoire de Lyon,  
A l'unanimité,

✓ **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part, et que ses résultats sont conformes à ceux du compte administratif soumis à votre vote au cours de cette même séance.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vice-président,  
Richard MARION